



PRÉFET DE LA CHARENTE- MARITIME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Rochelle, le 26/06/2020

NOUVEAU TÉLÉSERVICE « DÉMARCHES SIMPLES » POUR LES DEMANDES LIÉES AUX TITRES DE SEJOUR

Afin d'accompagner les usagers étrangers dans leurs démarches auprès de la préfecture, un service en ligne est ouvert depuis le 15 juin 2020 pour effectuer certaines demandes de documents de séjour.

Pour effectuer leur démarche, les usagers devront désormais se connecter sur le site :
<http://invite.contacts-demarches.interieur.gouv.fr/Etrangers>

Ils pourront solliciter :

- Une demande de renouvellement de récépissé ;
- Une demande de duplicata de titre de séjour en cas de perte ou vol ;
- Une demande de changement d'adresse ;
- Une demande de document de circulation pour étranger mineur (DCEM).

Les demandes réalisées en ligne seront orientées vers la préfecture ou sous-préfecture du lieu de résidence pour instruction.

Il n'y aura pas d'autre démarche à accomplir.

Si le dossier est complet et que la demande a été validée, l'utilisateur sera contacté par la préfecture pour venir retirer le document de séjour.

Si une pièce est manquante ou inadaptée, un mail précisant le complément d'information nécessaire sera envoyé.

Pour rappel, deux ordonnances ont déjà prolongé de 6 mois la durée de validité des titres arrivant à expiration entre le 16 mars et le 15 mai 2020. Le Parlement a voté une mesure qui prolonge également les titres expirant entre le 16 mai et le 15 juin.

Pour les personnes ayant un titre de séjour, un récépissé, une autorisation provisoire de séjour ou un visa de long séjour qui expirent entre le 16 mars et le 15 juin 2020, le statut de séjour régulier est accordé pendant 6 mois supplémentaires.

Aucune démarche n'est à accomplir avant le mois de septembre au plus tôt.

Le droit de travailler ainsi que l'ensemble des droits sociaux sont prolongés de la même manière.

Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur
CS 70000
17017 LA ROCHELLE CEDEX 1
www.charente-maritime.gouv.fr
[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)